

Rapport de l'Assemblée de l'UEO sur l'avenir du Centre satellitaire de Torrejón (9 novembre 1994)

Légende: Dans un rapport présenté le 9 novembre 1994 à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la commission technique et aérospatiale souligne l'importance du Centre satellitaire de Torrejón pour la défense de l'Europe. Afin de garantir la continuité du Centre, la commission recommande au Conseil de l'UEO de lui attribuer un caractère permanent.

Source: Actes officiels. Quarante-quatrième session. Deuxième partie, III. Documents de séance. Paris: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Novembre-Décembre 1998. 463 p.

Copyright: (c) WEU Assembly - Assemblée de l'UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_l_avenir_du_centre_satellitaire_de_torrejón_9_novembre_1994-fr-23e32b5f-d510-4dcd-899f-b1b63cb48ae7.html

Date de dernière mise à jour: 10/09/2012

Document 1437

9 novembre 1994

*L'avenir du Centre satellitaire de l'UEO de Torrejón***RAPPORT**¹*présenté au nom de la Commission technique et aérospatiale*²
par M. López Henares, président et rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'avenir du Centre satellitaire de l'UEO de Torrejón

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. López Henares, président et rapporteur

- I. Le Centre satellitaire de l'UEO de Torrejón
 - La situation actuelle
- II. Conclusions

ANNEXE

Prévisions relatives aux systèmes d'observation et d'interprétation du Centre satellitaire de l'UEO

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. López Henares (président) ; MM. Lenzer, Borderas (remplaçant M. Palacios) (vice-présidents) ; MM. Arata, Atkinson, Biefnot, Blaauw, Mme Blunck, MM. Böhm, Coviello, Curto, Mme Gelderblom-Lankhout, Mme Guirado, MM. Jeambrun, Le Grand, Litherland (remplaçant : Alexander), Lorenzi, Marshall, Palacios, Poças Santos, Pozzo, Roger (remplaçant : Galley), Sarens, Theis, Sir Donald Thompson, MM. Valleix, Wolfgramm.

N.B. *Les noms des participants au vote sont indiqués en italique.*

Projet de recommandation**sur l'avenir du Centre satellitaire de l'UEO de Torrejón**

L'Assemblée,

- (i) Se réjouissant de ce que le Centre satellitaire de l'UEO soit parvenu, sur le plan logistique, aux objectifs prévus ;
- (ii) Félicitant les autorités espagnoles, responsables de la construction du Centre, de lui avoir fourni des moyens qui lui permettent de fonctionner efficacement ;
- (iii) Rappelant le caractère unique au monde d'un tel centre : produit de la coopération internationale, il a été conçu pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale ;
- (iv) Félicitant le Directeur et le personnel du Centre pour le travail considérable qu'ils y ont effectué ;
- (v) Jugeant très favorablement le nombre et le caractère des tâches attribuées au Centre en matière de vérification des traités et de surveillance des crises ;
- (vi) Regrettant toutefois la rareté des tâches confiées au Centre dans le domaine de la surveillance de l'environnement ;
- (vii) Constatant que, jusqu'à présent, certains Etats membres n'ont chargé le Centre d'aucune tâche et s'interrogeant sur les motifs de cette abstention ;
- (viii) Estimant que la période d'activité du Centre, qui doit faire l'objet d'une évaluation, n'est pas d'une durée suffisante pour que cette évaluation soit parfaitement juste et valable ;
- (ix) Considérant que le caractère provisoire que revêt actuellement le Centre satellitaire risque de se prolonger et ne lui permet pas d'effectuer ses travaux dans les meilleures conditions pour parvenir à ses objectifs ;
- (x) Considérant par ailleurs que le Centre, bien qu'à ses débuts, constitue un exemple important des mesures à mettre en œuvre pour parvenir progressivement à une identité européenne de défense ;
- (xi) Tenant compte en outre du fait que le Centre ne pourra bénéficier des images du satellite Helios qu'après l'été 1995, dans le meilleur des cas ;
- (xii) Réaffirmant que le Centre de Torrejón doit constituer le premier élément de tout un système spatial européen englobant l'information, l'alerte et la défense ;
- (xiii) Estimant qu'en tout état de cause, le sort du Centre ne doit pas être indissolublement lié à celui d'un système européen d'observation spatiale ;
- (xiv) Insistant sur la nécessité impérieuse pour le Centre de disposer d'un soutien aussi vaste que possible de l'opinion publique s'il veut atteindre ses objectifs, c'est-à-dire constituer un instrument utile à la sécurité de l'Europe, au sens le plus large de ce terme,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De prendre dans les délais les plus brefs une décision qui garantirait la continuité du Centre satellitaire en lui conférant un caractère permanent afin d'éviter le maintien d'une situation provisoire qui peut être néfaste pour ses travaux ;
2. D'établir une méthode permettant une évaluation permanente du travail effectué par le Centre de façon à optimiser constamment ses capacités ;
3. De tenir l'Assemblée informée des détails pratiques de la mise en vigueur du mémorandum d'entente signé entre l'UEO d'une part et les gouvernements de la France, de l'Italie et de l'Espagne d'autre part, concernant le satellite Helios ;
4. D'encourager les pays membres, et plus particulièrement ceux qui se sont abstenus de le faire jusqu'à présent, à recourir aux services du Centre ;

DOCUMENT 1437

5. D'inciter les pays membres à faire appel de façon plus régulière aux services du Centre, notamment en lui confiant des tâches liées à l'environnement (intervention lors de catastrophes, contrôle des approvisionnements en eau, mouvements de population, activités présentant un risque, vérification de la nature du terrain, surveillance des mouvements illicites) ;
6. D'établir des relations avec l'Agence spatiale européenne afin de déterminer les possibilités d'instaurer une coopération entre les deux organisations en matière d'observation spatiale ;
7. De procéder à une étude sur les possibilités de coopération technique et commerciale avec les pays de la CEI dans le domaine spatial, en vue de permettre l'utilisation des ressources techniques et humaines de ces pays à des fins préventives et pacifiques ;
8. D'informer l'opinion publique européenne des missions et des travaux exécutés par le Centre satellitaire de Torrejón afin de contribuer à leur meilleure compréhension par les citoyens des pays européens et d'obtenir leur soutien au profit des objectifs du Centre.

Exposé des motifs

(présenté par M. López Henares, président et rapporteur)

I. Le Centre satellitaire de l'UEO de Torrejón – La situation actuelle

1. Le 27 juin 1991, le Conseil des ministres de l'UEO réuni à Vianden (Luxembourg) a décidé, en vertu de l'article VIII, paragraphe 2, du Traité de Bruxelles modifié, de créer un Centre satellitaire : « Dans le but d'intensifier la coopération spatiale au sein de l'UEO et de lui donner une forme concrète, les ministres ont décidé la création d'un Centre d'interprétation satellitaire, qui aura pour tâche, dans l'immédiat, de former des experts européens en photo-interprétation de données d'origine satellitaire, de recueillir et de traiter des données accessibles et de les mettre à la disposition des Etats membres, notamment dans le cadre de la vérification des accords de désarmement, du suivi des crises et de la surveillance de l'environnement. Les activités du Centre seront réexaminées trois ans au plus tard après sa mise en service. »
2. Ultérieurement, lors de sa réunion tenue à Bonn en novembre 1991, le Conseil des ministres de l'UEO décidait que le Centre d'interprétation de données satellitaires et de formation serait implanté en Espagne.
3. A cette fin, un accord entre le Royaume d'Espagne et l'UEO a été souscrit, aux termes

duquel l'Espagne cédait un terrain situé sur la base aérienne de Torrejón ainsi qu'un édifice qui s'y trouvait et servirait de siège au Centre satellitaire. L'accord a été signé à Paris, le 1^{er} décembre 1992, et soumis deux mois plus tard à la ratification du Parlement espagnol.

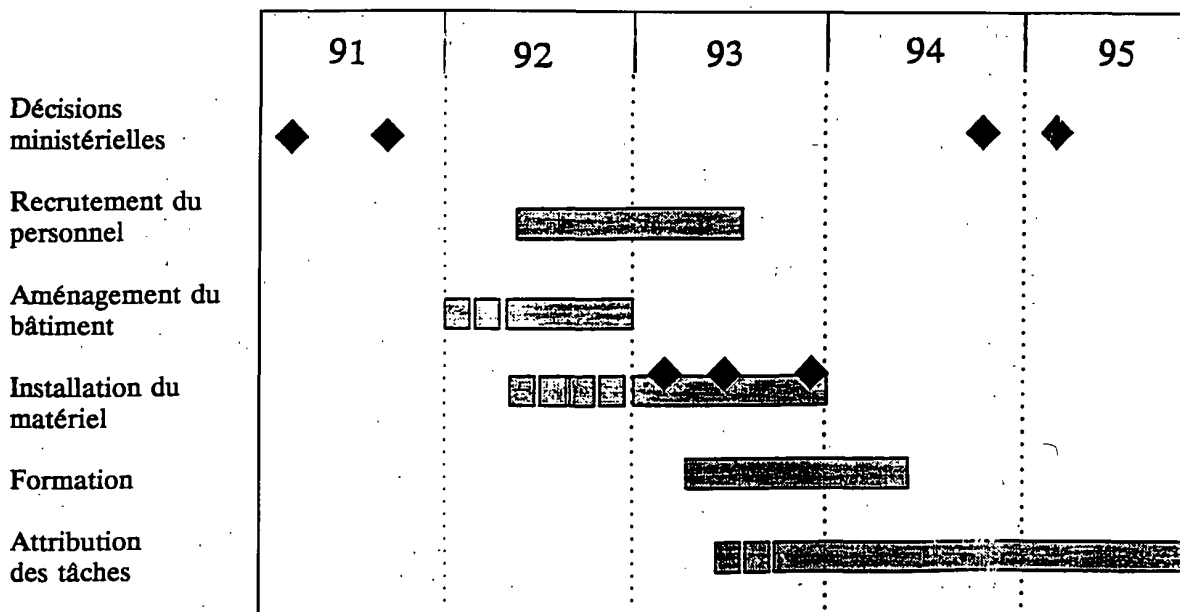
4. Les installations du Centre ont été inaugurées officiellement par le ministre espagnol de la défense et par le Secrétaire général de l'UEO le 28 avril 1993. Notre commission a eu l'occasion de visiter ces installations en novembre de la même année et d'admirer non seulement la remarquable architecture de l'édifice, mais également le caractère fonctionnel de ce qui constitue la première réalisation pratique de notre organisation.

5. Le Centre, sous la direction de M. Blydes et d'un Comité directeur composé d'un représentant de chacun des neuf pays membres, a donc entamé sa phase expérimentale en disposant d'un budget propre dont le plafond est fixé à 38,25 millions d'écus.

6. Cette phase initiale ou expérimentale inclut le recrutement du personnel, l'aménagement de l'édifice, l'installation du matériel, la formation du personnel et l'attribution des tâches.

TABLEAU I

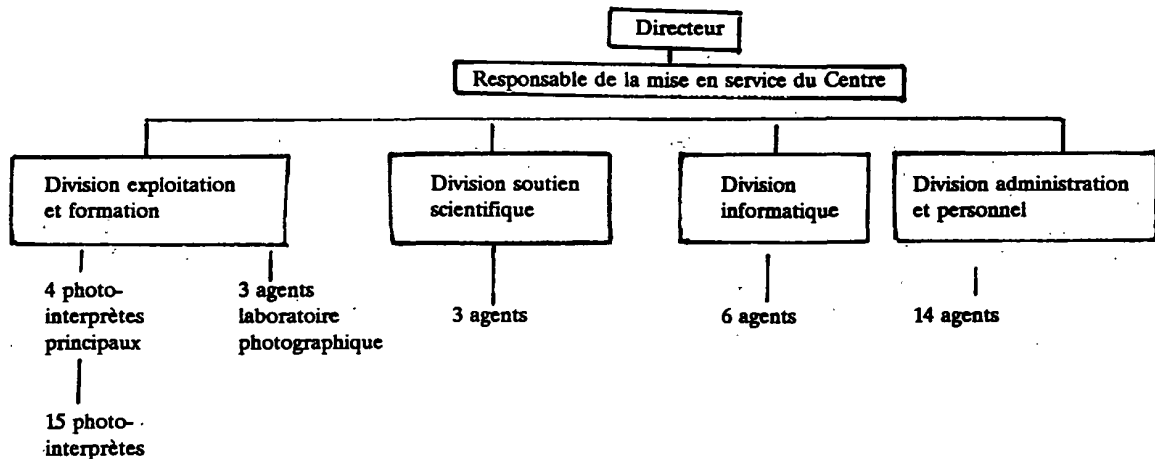
Phase expérimentale du Centre satellitaire



DOCUMENT 1437

7. L'organigramme du Centre figure sur le tableau 2 ; on peut affirmer que le recrutement du personnel est désormais terminé.

TABLEAU 2



8. Par ailleurs, le Centre est maintenant doté des équipements prévus pour la phase expérimentale ; l'installation de ces équipements a été achevée en mars de l'année en cours et la période considérée comme nécessaire à la formation du personnel s'est achevée de façon satisfaisante. Jusqu'à présent, le Centre n'a reçu aucune demande extérieure de formation, ce qui est sans doute normal étant donné le stade auquel il se trouve actuellement.

9. Les tâches confiées au Centre de Torrejón en 1994 sont les suivantes :

- (i) Vérification des traités :
 - Soutien aux visites d'inspection CFE et CSCE 4
 - Soutien aux missions Ciel ouvert 2
 - Traités sur la non-prolifération 0
- (ii) Suivi des crises :
 - Préparatifs en vue d'interventions humanitaires 5
 - Soutien à la prévention des infractions aux sanctions 1
 - Détection d'activités militaires 7
- (iii) Surveillance de l'environnement :
 - Intervention lors de catastrophes 0
 - Contrôle des approvisionnements en eau 0
 - Mouvements de population ... 0
 - Activités présentant un risque . 0
 - Vérification de la nature du terrain 2
 - Surveillance des mouvements illicites 1

10. On établit les divers dossiers correspondant à ces tâches en interprétant et en assemblant les

informations en provenance de satellites optiques (Spot, principalement, et Landsat) ainsi que de satellites radar (ERS-1), ajoutés à d'autres données d'origine non spatiale.

11. De plus, selon les prévisions concernant les sources de données, on disposera à l'avenir d'images provenant de satellites et de radars à haute résolution, ainsi que de photographies aériennes.

12. A côté de ces tâches, le Centre consacre de nombreux efforts à l'information subsidiaire, jugée très importante ; celle-ci comprend : des données géographiques – des cartes sur papier et numérisées ; des données liées aux traités ; des bases de données relatives aux installations et aux constructions d'intérêt militaire ; des comptes rendus de situation et photographies aériennes d'origine locale.

13. Les utilisateurs du Centre sont, par ordre de priorité, le Conseil de l'UEO et ses organes subsidiaires, suivis des Etats membres lorsqu'ils préparent des initiatives ou des décisions au niveau de l'UEO, et enfin les mêmes Etats membres pour ce qui est de leurs propres besoins. A l'heure actuelle et selon les informations dont dispose votre rapporteur, les seuls pays membres à n'avoir chargé le Centre d'aucune tâche sont l'Espagne, la France et le Portugal. Outre les utilisateurs déjà cités, d'autres organisations étrangères à l'UEO peuvent confier certaines missions au Centre si le Conseil de l'UEO en est d'accord.

14. La procédure suivie pour les services demandés au Centre par un Etat membre est la suivante : une fois chargé d'une tâche, le Centre établit un rapport d'analyse de l'ordre de travail. Ultérieurement, l'utilisateur et le Centre concluent un accord sur les détails de la mission, ce qui

implique la fourniture de données subsidiaires. Ensuite, le Comité des utilisateurs établit une priorité entre les tâches. Enfin, le Centre acquiert les images, réalise l'interprétation et établit le dossier. Tout autre Etat membre peut obtenir un exemplaire dudit dossier.

15. L'édifice qui héberge le Centre, comme cela a déjà été précisé, réunit des conditions parfaites pour le travail qui s'y déroule. Les principales installations se composent d'une salle des opérations où a lieu l'interprétation des images, d'une zone réservée au contrôle de qualité, d'un laboratoire photographique et d'un bureau d'archives et de documentation, auxquels s'ajoutent d'autres locaux à usage administratif. Le Centre comporte également des bureaux à la disposition des « cellules nationales » qui seront occupés par le personnel des différents pays membres pour établir la liaison entre ceux-ci et le Centre.

16. On a déjà signalé le fait que l'installation des équipements du Centre avait été achevée au début de mars 1994 à la suite de l'intervention du consortium FALCON constitué de dix entreprises et dirigé par la firme britannique Cray Systems. Selon les renseignements que possède votre rapporteur sur ces équipements, le système a la capacité d'absorber les « scènes satellitaires » qui parviennent au Centre sur différents médias. Après un contrôle de la qualité de l'image, ces scènes sont introduites dans la bibliothèque interactive.

17. Cette bibliothèque contient tous les autres éléments de la base de données du Centre, énumérés plus haut. On accède à cette base de données à l'aide d'un des six postes de consultation dont dispose le Centre.

18. Pour le travail d'interprétation, les scènes sont transférées à l'un des huit postes à double écran de traitement d'images à haute définition. On y utilise, outre le logiciel donnant accès à la base de données, les logiciels Ocap et Erdas pour manipuler et agrandir les images, effectuer des mesures et créer de nouveaux produits tels que des schémas annotés du site à analyser. Cinq autres postes de travail servent au contrôle de qualité et à la gestion du réseau. Toutes les installations du système sont interconnectées par un réseau souple à grande vitesse, qui permet également de transmettre les données au laboratoire photographique tandis que les données numérisées sont transférées sur films en utilisant l'imprimante à laser sur film à haute résolution. Le traitement de ces films et les produits finis sont réalisés en laboratoire. Il convient enfin d'ajouter que le Centre est en mesure d'interpréter non seulement les images satellitaires, mais également les vues prises d'avion.

19. Toutes les informations qui précèdent démontrent en premier lieu que la mise en œuvre

de la partie logistique du projet a été effectuée de manière extrêmement satisfaisante, qu'il s'agisse de l'édifice, du personnel, de l'installation du matériel, de la formation et de la méthodologie.

20. Le fait d'avoir franchi ces étapes en partant de rien mérite sans nul doute de chaleureuses félicitations. Il est juste de les adresser tout particulièrement au Directeur du Centre et à son personnel pour le travail qu'ils ont effectué et qui commence à produire ses fruits.

21. Il reste à procéder à une évaluation des efforts déployés et des résultats obtenus ; cette évaluation devra être principalement menée par les utilisateurs du Centre, mais nous en reparlerons plus loin.

22. Au cours de la réunion tenue par le Conseil des ministres de l'UEO le 9 mai 1994 au Kirchberg, à Luxembourg, les ministres ont confirmé « leur intention de renforcer les moyens dont dispose l'UEO pour exploiter l'imagerie satellitaire aux fins de sécurité. Ils envisagent dans ce contexte de faire du Centre satellitaire de l'UEO à Torrejón un organisme permanent de l'organisation et se prononceront sur ce point au vu des résultats de l'évaluation du travail accompli par le Centre pendant sa phase expérimentale. Ils ont noté que les décisions afférentes devront être prises en novembre 1994 pour que le Centre puisse poursuivre ses travaux sans interruption jusqu'à ce que cette évaluation soit terminée ». De plus, les ministres « ont réaffirmé leur volonté de mettre en place un système satellitaire européen indépendant. A cet égard, une décision sera prise sous réserve de l'évaluation des coûts et des avantages du système proposé et des autres solutions ouvertes à l'UEO, ainsi que de leur faisabilité budgétaire. En préparation d'une éventuelle décision sur le lancement de ce programme, les ministres ont chargé le Groupe Espace de préparer, pour décision à leur réunion du printemps 1995, une proposition qu'accompagnera un projet de memorandum d'entente entre les Etats membres actuels de l'UEO, contenant les spécifications détaillées ».

23. En ce qui concerne le Centre de Torrejón, il serait raisonnable, avant d'arrêter une décision qui lui attribuerait un caractère permanent, de connaître le résultat de l'évaluation portant sur sa mise en route et les travaux exécutés. Cette évaluation s'appuierait sur les appréciations du Conseil et des utilisateurs.

24. Il faut reconnaître, d'une part, que cette analyse manquera du recul nécessaire pour être parfaitement juste et valable. D'autre part, il convient de souligner que le caractère provisoire que revêt actuellement le Centre et qui risque de se prolonger n'est guère favorable à ses activités et ne contribue pas à la nécessaire sérénité dont doit bénéficier le personnel qui y travaille.

25. Rappelons également que, la veille de l'inauguration du Centre satellitaire, le Secrétaire général de l'UEO, les ministres français et espagnol de la défense et l'ambassadeur d'Italie en Espagne ont signé un mémorandum d'entente en vue de la cession d'images obtenues par le satellite Helios I au Centre de Torrejón ; ces images, une fois traitées par le Centre, constitueront des produits particulièrement adaptés à la mise en œuvre de ses objectifs, c'est-à-dire la vérification des traités de désarmement, la gestion des crises et la surveillance des problèmes liés à l'environnement.

26. Comme on le sait, le programme Helios I, réalisé en coopération entre la France, l'Italie et l'Espagne, utilisera des satellites optiques d'observation à des fins militaires. Le lancement, prévu en principe pour septembre dernier, aura finalement lieu aux environs du mois de février 1995. En tout état de cause, le Centre ne pourra pas recevoir d'images Helios avant l'automne 1995. Actuellement, le Centre étudie de surcroît les aspects pratiques de la mise en œuvre du mémorandum d'entente conclu entre l'UEO d'une part, et la France, l'Italie et l'Espagne d'autre part, et il devra présenter à cet effet une série de demandes et attendre les réponses à celles-ci.

27. Il résulte de ce qui précède que l'évaluation ne pourra nullement prendre en compte les travaux effectués à partir des données Helios I, ce qui, de toute évidence, limite la portée de ce bilan.

28. On doit enfin ajouter que votre rapporteur n'abordera pas la question du développement du système européen d'observation spatiale, car cette question fait à présent l'objet d'un autre rapport de notre commission.

II. Conclusions

29. Il convient tout d'abord d'insister sur une affirmation que notre commission en particulier et l'Assemblée en général n'ont cessé de formuler au cours des dernières années, à savoir que le Centre de Torrejón doit être la première pierre de tout un édifice spatial européen qui engloberait l'information, l'alerte et la défense. Le Centre de Torrejón pourrait devenir le centre de réception et d'interprétation intégré à ce système d'observation spatiale et à son secteur terrien. Ceci étant dit, il faut également souligner que, même dans le cas peu souhaitable où le secteur spatial du futur système européen d'observation ne verrait pas le jour, le Centre de Torrejón continuerait à être absolument nécessaire. Celui-ci, à côté de l'interprétation des images, pourrait inclure dans ses tâches tout ce qui est du ressort du renseignement militaire pour aboutir à l'élaboration d'un rapport final ayant une valeur stratégique et tactique.

30. A l'heure actuelle, les derniers mouvements de troupes irakiennes près de la frontière du Koweït ont de nouveau mis en avant la nécessité pour l'Europe de se doter de moyens propres lui permettant d'avoir une connaissance précise des risques et des menaces pour sa sécurité et de leur origine. Votre rapporteur a adressé aux ministres de la défense des Etats membres qui participent aux travaux du Centre de Torrejón une lettre invitant leurs gouvernements à faire connaître leur opinion sur l'avenir du Centre. Deux mois après l'envoi de la lettre aux ministres de la défense, suivi d'un autre envoi quinze jours plus tard, seuls les ministres de la Belgique, de l'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont répondu.

31. Le ministre belge de la défense, M. Delcroix, nous informe qu'il n'est pas actuellement en mesure de préjuger de la position de son gouvernement sur l'avenir du Centre satellitaire, même s'il lui paraît raisonnable de penser que la Belgique donnera son accord à des propositions financièrement acceptables pour la prolongation de la phase expérimentale, de manière à en tirer le maximum d'enseignements. En outre, le ministre pose une série de questions et demandé notamment si la poursuite de l'expérience du Centre est possible en l'absence de position commune sur la nature des besoins de l'UEO et sur leur définition ; il s'interroge par ailleurs sur le point de savoir si la décision d'attribuer un caractère permanent au Centre et celle de développer ou non un système européen d'observation spatiale doivent être étroitement liées. Pour sa part, M. Voorhoeve, Ministre de la défense des Pays-Bas, pays exerçant actuellement la présidence de l'UEO, indique dans sa réponse que la discussion sur l'avenir du Centre vient tout juste de s'ouvrir au sein de l'organisation et que, par ailleurs, l'expérience du Centre en matière de traitement et d'analyse d'imagerie satellitaire sera encore fort limitée fin 1994 ; par conséquent, il est d'avis que, lors de la réunion du 14 novembre prochain, les ministres pourraient décider d'une évaluation provisoire des activités du Centre : à partir de ce bilan provisoire, ils pourraient prendre une décision sur l'avenir du Centre satellitaire, vraisemblablement à leur réunion du printemps 1995.

32. Le Premier ministre français, M. Balladur, s'est quant à lui exprimé avec plus de franchise au cours du récent discours sur les questions de sécurité et de défense qu'il a prononcé devant l'Institut des hautes études de défense nationale (Paris, le 6 septembre 1994) et dans lequel il a déclaré : ...« Dans un cadre résolument multilatéral, à l'UEO, le Centre d'interprétation des images satellites de Torrejón montre la voie. Il va dès l'année prochaine bénéficier de l'imagerie des satellites Helios. Il importe désormais d'aller plus loin, en envisageant la réalisation d'un véritable système d'observation spatiale européen. Les

Européens en ont les capacités technologiques, ils en ont les moyens financiers. La décision a été prise au mois de mai dernier par les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO d'étudier la réalisation d'un tel projet. Je souhaite que cette décision soit pleinement mise en œuvre dans les années qui viennent, car l'information précise, la surveillance des situations et de leurs évolutions en temps réel sont devenues des éléments essentiels de la prévention et de la gestion des crises modernes. Je compte beaucoup sur la structure de coopération créée avec l'Allemagne pour donner des impulsions nécessaires à ces projets. »

33. Le Conseil des ministres de l'UEO, qui doit se réunir le 14 novembre à Noordwijk, conviendra probablement de prolonger d'un an la phase expérimentale du Centre satellitaire afin que l'évaluation des travaux effectués soit alors terminée et permette de prendre une décision définitive. Votre rapporteur estime de toute façon que la décision à prendre l'année prochaine ne pourra plus être à nouveau provisoire et devra se fonder sur l'évidente raison d'être du Centre plus que sur son utilité pratique démontrée par l'évaluation. Cette évaluation, menée à bien par les utilisateurs et les pays, devra être présentée par le Groupe Espace à la réunion ministérielle de mai 1995 et devra porter sur deux aspects, technique et opérationnel. Selon les renseignements à la disposition de votre rapporteur, on envisage d'ores et déjà l'éventualité d'une étape pré-opérationnelle correspondant à la période 1996-97 au cours de laquelle, Helios I étant en service, il sera possible de vérifier l'utilité et l'efficacité de ses images.

34. Si le Centre revêtait un caractère permanent, toute une série de problèmes, dont celui du

personnel n'est pas le moindre, serait résolue ; mais il importe d'ajouter qu'indépendamment de ce fait, les évaluations relatives à ses travaux pourraient avoir lieu régulièrement et contribuer à préserver un niveau et des capacités de fonctionnement conformes aux besoins de notre sécurité et permettant de doter l'Europe de moyens autonomes et efficaces dans ce domaine.

35. Avec une remarquable obstination, notre commission n'a cessé d'insister, au cours des dernières années, sur la nécessité pour l'Europe de se doter d'une capacité autonome en matière d'observation spatiale ; celle-ci, associée à un système d'alerte spatiale, rendrait possible l'existence d'un système de défense propre à l'Europe ; nous avons souligné non seulement la nécessité politique de cette entreprise, mais également l'existence de capacités industrielles pour la réaliser ; nous avons en outre évoqué les possibilités de coopération, en particulier avec nos alliés américains, coopération qui doit porter sur le développement et la production et se dérouler sur le modèle de la coopération entre les Européens. L'UEO est à présent à la veille d'une série de décisions allant dans le sens que nous venons d'évoquer. Il n'y a pas d'autre issue pour notre organisation, si elle doit devenir le bras armé de l'Union européenne, que d'avancer dans cette voie, avec prudence, avec les précautions financières et budgétaires qui s'imposent, mais avec la ferme volonté de faire de l'espace un moyen d'indépendance politique pour l'Europe : l'utilisation de l'espace pourrait en effet contribuer à la sécurité au sens le plus large et dépasser les aspects militaires pour s'étendre à des missions relatives à l'environnement, à l'agriculture ou à des domaines tels que la surveillance de certains trafics maritimes illicites, fort inquiétants de nos jours.

ANNEXE

*Prévisions relatives au système d'observation et d'interprétation
du Centre satellitaire de l'UEO*

